



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 5 juin 2023

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 5 juin 2023 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Valérie ROZIER
René MICHEL

Eric BLANC
Laurent MARION
Didier GOUTTE
Josette RAYMOND
Sophie BOUVARD

Excusés : Elodie GIDON (pouvoir donné à Sophie BOUVARD)
Frédéric BONNARD (pouvoir donné à Jean Philippe CHAUX)
Thierry BEAU (pouvoir donné à Sandrine MARVALLIN-GEANT)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Eric BLANC est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2023

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2023, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Valérie ROZIER (secrétaire de séance du Conseil municipal du 02/05/2023) à signer le procès-verbal de séance.

3 Validation devis panneau photovoltaïque « La Table de Math »

Mr Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : il concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du restaurant « La Table de Math ».

Le conseil est favorable à cet ajout.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le restaurant « La Table de Math », qui fait partie du projet global de rénovation du bâtiment.

2 entreprises ont été sollicité pour une étude technique et financière, les entreprises DIMEO et DES électricité.

5 juin 2023

Une présentation technique est faite à l'ensemble du conseil par un technicien indépendant. Le système d'autoconsommation pour le restaurant ne peut pas être réalisé puisque l'investissement est porté par la commune et Mathieu LARDELLIER dispose de son compteur électrique indépendant.

La production sera revendue en totalité comme énergie verte auprès d'ENEDIS.

L'optimum entre la capacité de production de l'installation et le prix de revente se situe sur une unité de 6kw.

Après échange et présentation des devis, l'entreprise DES électricité de Bessenay est retenue pour l'installation pour un montant de travaux de 13 900.00€ HT (16800€ TTC) (Devis DIMEO 14 500€ HT)

Cet investissement, en outre de l'intérêt de transition énergétique générera des recettes de fonctionnement pour la commune.

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, à approuver le devis de DES électricité d'un montant de 16 680.00€ TTC pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Table de Math.

4 Vote de subvention Festival « Eh Cherry »

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la demande de subvention par l'association « EH CHERRY festival » les 6,7,8 et 9 juillet qui est organisé sur les communes de BIBOST, BESSENAY et ST JULIEN SUR BIBOST. Depuis 2019 ce festival est organisé par le comité des fêtes de Bessenay en partenariat avec les associations de Bibost et St Julien sur Bibost. 240 bénévoles sont mobilisés pour une nouvelle édition de ce festival en 2023.

Pour marquer cette collaboration renouvelée, un nouveau nom à l'évènement a été créé : le « Eh Cherry Festival », en clin d'œil à « Eh Cherry, envie de Bessenay », la gamme des cerises produites dans ces 3 communes et aux alentours par 120 producteurs (Califruits).

L'évènement est composé de concerts, repas dansant, animations et défilés.

Cet évènement a pour objectif d'accueillir 15 000 visiteurs sur les 4 jours, et mettra en avant notre territoire et plus particulièrement ces 3 communes.

La Communauté de Commune du Pays de L'Arbresle a alloué une subvention de 6 000€.

Les 3 communes participantes BESSENAY, BIBOST et ST JULIEN SUR BIBOST sont sollicité pour une subvention de 20 000€ :

Bessenay : 15 000€ (subvention accordée)

St Julien sur Bibost : 2 500€ (subvention accordée)

Bibost : 2500€

Mr Le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de fixer pour cette édition le montant de cette subvention à 2500€.

- Le conseil municipal décide d'attribuer à 13 voix pour et 1 abstention une subvention de 2500€ pour le festival « EH Cherry »

5 Approbation du rapport 2022 du SIEMLY sur la qualité et le prix du service de l'eau

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier. Il explique que ce rapport donne de nombreux éléments relatifs au prix, au nombre de foyers, aux volumes facturés mais apporte également des précisions quant à la qualité de l'eau via des indicateurs de performance. Après que chacun en ait pris connaissance, il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

- *Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable à l'unanimité des membres votants*

6 Délibération portant sur la désignation du référent déontologue de l' élu local du CDG 69

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du *conseil municipal* doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques.

Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2023, un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le cdg69 a déjà institué la fonction de référent déontologue des agents, assurée par Élise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette mission. En outre, le référent déontologue dispose des outils mis à disposition par le cdg69 permettant une saisine confidentielle des demandes, un traitement des questions dans le respect des principes de déontologie et un suivi quantitatif et qualitatif de son activité.

Le cdg69 propose donc aux collectivités, groupements de collectivités et syndicats mixtes qui le souhaitent de désigner le référent déontologue des agents du cdg69 comme référent déontologue pour leurs élus.

Afin d'assurer toute la gestion administrative et financière des relations entre chaque collectivité ou établissement et le référent déontologue élu, le cdg69 mettra à disposition les mêmes outils que pour exercer la fonction de référent déontologue des agents, garantissant ainsi la confidentialité des saisines.

La rémunération du référent déontologue sera assurée par le cdg69 dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, soit 80€ par dossier traité.

Si la collectivité est affiliée : La mission sera financée par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au cdg69. La collectivité devra signer une convention d'adhésion avec le cdg69 dans le cadre de la convention unique fixant, les modalités et conditions d'exercice de cette mission. La durée de désignation du référent déontologue élu suit celle de la convention unique, soit jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable une fois pour une durée de 3 ans. Concrètement cette convention n'engendra pas de surcoût pour la commune.

- Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à désigner le référent déontologue du CDG69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune et approuve la convention d'adhésion.

7 Avenant n°2 au règlement 2022/2023 de la cantine et périscolaire

Monsieur le Maire a expliqué lors du conseil précédent avoir reçu un courrier des médecins généralistes locaux ne voulant plus délivrer de certificats médicaux spécifiques et systématiques liés aux absences à la cantine et au périscolaire.

Ce certificat médical était demandé aux familles en cas d'absence à la cantine ou au périscolaire pour ne pas recevoir de facturation.

Face à cette impasse, la commission enfance jeunesse propose qu'en l'absence de certificat médical un jour de carence sera mis en place à partir du premier septembre 2023.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mr le Maire, à l'unanimité des membres votants autorise cette décision et de modifier le règlement en conséquence.

8 Compte rendu des diverses commissions

Commission Voirie par Jean Philippe CHAUX

Les travaux de la Calonnière sont terminés.

L'installation du panneau lumineux d'information est prévue à l'automne, à l'entrée du village vers le centre d'animation.

Le 1^{er} passage de l'épaveuse a eu lieu dans les chemins communautaires ainsi que le gravillonnage.

Commission Enfance jeunesse par Laurent MARION et Jean-Philippe CHAUX

La commission enfance jeunesse propose le passage de 1.50€ à 3.10€ pour les enfants apportant 1 repas de substitution à la cantine en présence d'un PAI. Cette induction correspond au tarif appliqué sur le service de garderie périscolaire pour la même durée horaire afin d'être cohérent sur l'ensemble de la tarification. Cette proposition semble faire l'unanimité pour la rentrée prochaine.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE

L'intérieur du bâtiment des WC publiques a été repeint bénévolement par Mr GONNON Christian. La peinture a été fournie gracieusement par Eric BLANC, le conseil municipal les remercie pour leur aide.

1 projecteur et 1 lampadaire vers la buvette du tram ne fonctionnent plus, une demande a été faite au Syder.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND

Les plantations sont terminées.

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Le recrutement d'Anaïs Blondeau en tant qu'ATSEM pour la rentrée 2023-2024 est en cours de finalisation.

9 Point divers

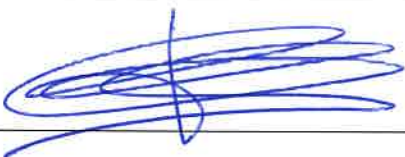
- De nouvelles tables et bancs sont mis à disposition des habitants et Associations de BIBOST, l'inventaire entrant et sortant sera fait par Guy ROZIER, s'il est absent par les élus d'astreintes.
- Festival Eh CHERRY : vendredi 7 juillet concert électro à BIBOST Route de Sain Bel lieu dit « La Marchandière »

Le 7 juillet, la départementale D91 sera fermée à partir du chemin de l'étang jusqu'à la croix de la Calonnière à partir de 17h jusqu'à 5h du matin le 8 juillet.

Une déviation sera mise en place en venant de Sain Bel direction Bibost par le chemin de l'étang et par la Calonnière, chemin de Montpenssier pour la direction Bibost vers Sain Bel.

Sur la même période des feux de chantier seront mis en place dans le village vers le Garage Blanc et sur la place Marcel Second pour faciliter le transit des bus navette.

La séance est levée à 22h00

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Eric BLANC
	

INFORMATIONS DIVERSES

Infos mairie :

La mairie de Bibost vous accueille chaque semaine :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

Retrouvez toutes les actualités du village sur nos différents moyens de communication :

- **Site internet de la commune** : <http://www.mairie-bibost.fr/>
- **Facebook** : <https://fr-fr.facebook.com/mairiedebibost/>
- **Panneau Pocket**: Téléchargez l'application sur votre smartphone (application gratuite) et recevez, en temps réels, les alertes publiées par la commune.

5 juin 2023

